

Prévention

## **Coronavirus : une nouvelle distribution de masques pour les personnes bénéficiaires de la CSS et de l'AME**

### **Domaine(s) :**

- Santé, Retraite, Action sociale

**Le port du masque est recommandé pour limiter la transmission du Covid-19 et il est rendu obligatoire dans certains lieux. Ces règles peuvent être difficiles à respecter pour certaines personnes aux revenus faibles.**

C'est pourquoi, pour permettre aux personnes les plus précaires de s'équiper, un envoi de masques de catégorie 1 est prévu. Pour rappel, 4 distributions avaient été réalisées en 2021.

Les personnes qui recevront ces masques sont les bénéficiaires (**au 30 décembre 2021**) :

- de la **Complémentaire santé solidaire (CSS)**
- et de l'**aide médicale de l'État (AME)**.

Ils les recevront par la Poste, gratuitement, entre fin janvier et jusque début mars 2022. **Aucune démarche n'est nécessaire.**

Si plusieurs personnes composent le foyer, chaque membre du foyer âgé de plus de 6 ans (nés en 2015 ou avant) recevra un lot de 6 masques lavables (en un ou plusieurs envois postaux).

Pour les enfants, qui doivent se protéger à l'école avec un masque, 2 tailles différentes seront envoyées :

- taille S pour les enfants nés entre 2009 et 2015,
- taille M pour tous ceux nés en 2008 ou avant.

**Ces masques sont lavables 50 fois.**

Pour en savoir plus sur le port du masque, consulter la [page question-réponse sur le site du ministère des Solidarités et de la santé](#). [1]

**Mis à jour le 30/12/21**

**URL source:** <https://www.enim.eu/actualites/coronavirus-nouvelle-distribution-de-masques-pour-personnes-beneficiaires-de-css-et-de>